



Motion du 31 mai 2016 à l'intention des élus et acteurs économiques

Les Conseils de Développement de Poitou-Charentes mentionnés ci-dessous, expriment leur préoccupation sur la qualité des dessertes TGV de l'ensemble des territoires à l'échéance de la mise en service de ligne LGV SEA prévue en juillet 2017 et plus généralement de ses conséquences sur l'ensemble des dessertes ferroviaires qui vont en découler. Les Maires des villes et les Présidents d'Agglomérations situés sur les axes directement desservis ont chacun défendu une meilleure desserte TGV de leur gare centre en comparaison avec la situation existante. Par contre, **rien ou presque n'a été évoqué sur les correspondances TER des axes qui ne bénéficient pas de cette desserte directe.**

Il ne faut pas oublier non plus **les autres dessertes** assurées par car, TER et autres, telles les liaisons Fontenay le Comte - Niort, Jonzac - Angoulême, Rochefort - Surgères, Bressuire - Parthenay - Poitiers, pour lesquelles les communes rurales ont également participé au financement par le biais de leur Conseil Départemental.

Les financements publics, imposés aux différentes collectivités territoriales par l'Etat dans le cadre du Partenariat Public Privé, ont permis ce montage financier pour la construction de cette LGV. En retour, elles doivent bénéficier d'une amélioration de la qualité de desserte avec des temps de parcours réduits et avec notamment, une première arrivée matinale à Paris Montparnasse et Bordeaux vers 8h30 pour l'ensemble des villes ayant accès au TGV par correspondance TER afin de permettre notamment un Aller-Retour offrant une journée de travail complète.

En l'absence de toute communication en direction des citoyens usagers permettant d'afficher l'amélioration des dessertes en correspondance nous souhaitons alerter les différents élus et acteurs économiques de notre territoire afin qu'ils interviennent auprès des donneurs d'ordre publics et privés (SNCF...)

Les Conseils de Développement :

- **du Pays Ouest Charente-Pays du Cognac**
- **de la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême**
- **du Pays d'Aunis**
- **du Pays de Saintonge Romane**
- **de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**
- **de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers**
- **de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**
- **de Vienne et Moulière**
- **du Pays Horte et Tardoire**
- **de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**
- **de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre**